CINTRÉ
vivre la ville

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
CANTON DE LE RHEU

- VILLE DE CINTRÉ -

A/2025/030

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de Cintré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L2213-1,
- Vu le code la route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu la demande de l'entreprise LA PETITE MACONNERIE RENNAISE, 2, allée du Chêne Vert 35650 LE RHEU, de déposer une benne en vue de procéder à des travaux de démolition,

ARRETE

Article 1er : L'entreprise LA PETITE MACONNERIE RENNAISE est autorisée à déposer une benne et un camion nacelle sur les places de parking au droit du 11, rue des Ifs, du jeudi 27 mars mars au mercredi 18 avril 2025.

Article 2 : Le permissionnaire devra s'acquitter du droit de place en vigueur correspondant fixé par décision de Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal.

Article 3 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des conditions précitées.

Article 4 : Les autorisations accordées sont personnelles, elles ne peuvent en aucun cas être cédées de quelque manière que ce soit.

Article 5 : La directrice générale des services et le commandant de la brigade de gendarmerie de Mordelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont notification sera faite à l'intéressé.

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à CINTRE

Le 2 avril 2025

Le Maire,

MAIRIE de CINTRE (35 Ille-et-Vilaine)

Jacques RUELLO